

scientifiques fondées principalement sur les mathématiques; ces études étaient conduites parallèlement pendant six classes durant chacune un semestre, disposées de manière à ce qu'après deux classes de latin l'élève pût passer dans la section scientifique; elles devaient préparer aux carrières industrielles comme aux professions libérales. En 1809, après la fondation de l'Université, une autre inspiration prévalut; l'organisation pédagogique des lycées fut réglée d'une manière à peu près conforme au plan d'études des collèges avant 1789, et fondée sur l'étude de l'antiquité grecque et latine; l'étude des sciences fut reportée dans les classes d'humanités, et, plus tard, par le règlement de 1821, renfermée dans les deux années de philosophie.

Ce programme est demeuré le fond des études de l'Université jusqu'en 1852. Il faisait assurément la part trop inégale entre les deux branches de l'enseignement. « Le plan d'études, écrivait de Vatimesnil pendant son ministère, a le défaut d'être trop uniforme. Il convient aux jeunes gens qui se destinent aux professions dont l'instruction classique forme la base naturelle; il n'est nullement approprié aux besoins des professions commerciales, agricoles, industrielles, manufacturières ¹. » Quelques réformes avaient été faites en 1826, quelques autres le furent encore dans les années suivantes; la philosophie et l'histoire prirent plus d'importance; mais les sciences demeurèrent, par le règlement de 1840, concentrées dans les classes de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales, ou ne parurent, ainsi que les langues vivantes, dans les classes d'humanités que sous forme de conférences et de leçons accessoires.

En 1846, la Faculté des sciences de Paris, consultée par Salvandy, proposait, dans un rapport rédigé par M. Dumas, doyen de la Faculté, tout un ensemble de réformes; on y proposait de faire à l'élément scientifique la part que réclamaient les besoins de la société, de concentrer et de fortifier dans des classes entièrement distinctes la préparation à l'École polytechnique, de faire commencer les études scientifiques en même temps que le latin dès l'entrée au collège, de diviser les élèves, après la classe de quatrième, en deux sections formant en quelque sorte deux collèges, l'un littéraire, l'autre scientifique; d'ordonner le plan d'études du collège scientifique de manière que les enfants sortis des écoles primaires pussent y entrer directement, et que, d'autre part, ce plan fût à peu près applicable aux écoles primaires supérieures.

Une partie de ces propositions passa dans le statut de 1847, qui plaça dans la classe de quatrième le commencement des études scientifiques.

¹ Cité dans le rapport à l'empereur (1865) par M. Duruy.